



# LA GAZETTE HIPPOLYTAINE

n° 1  
2019

## SOMMAIRE

- p.1 • Le mot du maire
- p.2 • Participation citoyenne  
Diafsport 37  
L'Espérance Hippolytaine
- p.3 • Accueil de loisirs  
les petits droles  
Les Diablotins
- p.4 • Permis de construire  
et déclaration préalable
- p.5 • Loches Sud Touraine
- p.6 • Le SIEIL  
Conciliateur de justice
- p.7 • Mission locale  
Association Culture  
et Loisirs à l'Ecole
- p.8 • Le lavage des mains
- p.9 • les grands moments 2018

**DATE ENCOMBRANTS**  
mercredi 13 février 2019

**RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL  
RESTAURANT LE RENAISSANCE**  
jeudi 24 janvier 2019  
inauguration samedi 26 janvier

**RECENSEMENT  
DE LA POPULATION**  
du 17 janvier au 16 février 2019

### Nos agents recenseurs



Anne MALLET    Victorien OUZET

Merci de leur réserver un bon accueil !

Le recensement est gratuit et les agents sont porteurs d'une carte officielle avec photo délivrée par la Mairie.

**Directeur de la publication :**  
Patrick Pasquier

**Comité de rédaction :**  
Claire Bellanger, Martine Czapek  
Thinselin, Sophie Menu, Emeline  
Queland de Saint Pern

## LE MOT DU MAIRE

**C'EST AVEC PLAISIR QUE JE VOUS PRÉSENTE TOUS MES MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, À VOUS, VOTRE FAMILLE ET VOS PROCHES.**

Il y a déjà cinq ans que nous avons procédé au recensement de la population, le prochain commencera dans quelques jours du 15 janvier au 17 février, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs représentés par Anne Mallet et Victorien Ouzet qui seront munis d'une carte officielle avec photo. Je vous rappelle que le recensement est très important pour les collectivités car la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'Etat est établie sur le nombre d'habitants.

Pour cette nouvelle année nous allons faire une rétrospective sur 2018, tout d'abord les travaux d'effacement sont enfin terminés, l'éclairage public rénové sur la même partie, également aux Sables et au Lotissement, coût de l'opération 102 323 € et un montant de subvention de 63 376 €.

Fin juin l'accident survenu sur le mur d'enceinte et le mur de l'école a été dû à une perte de contrôle de véhicule ; avec beaucoup de chance le drame a été évité puisque cela s'est passé avant que les enfants soient sur le chemin de l'école ou en classe. Après expertise le montant des réparations s'élève à environ 50 000 €.

Néanmoins 2018 restera marqué par beaucoup plus d'incivilités et de vandalisme que les années précédentes, arrachage et vol de panneau directionnel, destruction de la passerelle de la Gravelle pour laquelle une plainte a été déposée.

Suite à l'arrêt de notre agent technique qui venait tout juste de reprendre son poste,

la réorganisation du service a posé quelques difficultés, nous avons été obligés de recruter, ce qui a perturbé quelque peu les travaux d'entretiens.

Monsieur et Madame Sellier ayant pris leur retraite en septembre dernier après trente années de labeur ont droit à un repos bien mérité, nous leurs souhaitons plein de projets pour cette nouvelle vie . Nous sommes heureux d'accueillir son remplaçant Monsieur Thomas Leclerc qui a repris le garage sous l'enseigne TOP GARAGE, nous lui souhaitons beaucoup de réussite.

Suite à sa liquidation judiciaire le 29 mai dernier, le Renaissance est resté fermé. Il était impensable que cette structure reste inoccupée, dans nos petits villages c'est un lieu essentiel, de rencontre, d'échange, de vie tout simplement. Après plusieurs contacts que la collectivité avait reçus et orientés vers le cabinet liquidateur, l'offre de Monsieur Jérôme Pilaudeau a été retenue, quelques travaux de rénovation et l'ouverture devrait se faire

dans les prochains jours, nous lui apporterons tout notre soutien.

Le 21 janvier prochain une nouvelle secrétaire Stéphanie Perret remplacera Emilie Seng qui nous a quitté le 15 décembre dernier pour retourner à son ancienne activité, je la remercie pour ces quelques mois de collaboration d'une très grande efficacité.

Cette année 2018 aura aussi été marquée par de nombreux événements sur le plan national et international, épisodes climatiques dévastateurs, attentats, et nous avons une pensée profonde et sincère pour toutes ces personnes dans la souffrance et la douleur.

*«Dans la vie on ne fait pas ce que l'on veut mais on est responsable de ce que l'on est»*  
Jean Paul Sartre

### TOUS MES MEILLEURS VŒUX

**Patrick Pasquier**  
Maire

## OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket,  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ



## INFOS

Suite à l'accident survenu le 25 juin dernier, la commune a loué pour la rentrée scolaire un module pour une durée de 6 mois. Merci aux ATSEM, aux enseignants, aux agents communaux et aux élus pour leur participation active afin d'assurer une rentrée normale.

Le coût estimé des travaux par les assurances se monte à environ  
**50 000 € :**  
**41 061,29 €**  
**+ 7 943,13€ de vétusté,**  
**soit 49 004,42€**  
qui seront pris en charge par les assurances.



### LOCATION SALLE COMMUNALE SALLE DE LA CHAPELLE

A compter du 1er janvier 2019, les tarifs de location de la Salle de la Chapelle sont les suivants (délibération du 18 décembre 2018)

**Tarif public du 1/01 au 31/12**  
• pour 24 heures : 170 euros  
• pour 2 jours (week end) : 230 euros

**Caution** 400 euros

**Tarif associations hippolytines :**  
sans changement

## PARTICIPATION CITOYENNE

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018

### \*PARTICIPATION CITOYENNE N°2018-55\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant que le dispositif «PARTICIPATION CITOYENNE» permet à un ensemble de personnes de s'associer dans le but de prévenir la délinquance dans un environnement familial ;  
Considérant la recrudescence des faits de délinquance dans le lochois en particulier les vols sur la commune, ainsi que l'accroissement du sentiment d'insécurité dans la population ;  
Considérant les débats sur la mise en place du dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE » lors des séances de Conseil

Municipal des 21 février 2017, 9 mai 2017, 14 décembre 2017 ;  
Considérant qu'il ressort des débats de la réunion publique de présentation par la Gendarmerie de Loches le 21 avril 2017, que la population présente est favorable à la mise en place du dispositif ;  
Considérant que certaines personnes n'osent pas appeler les services de gendarmerie lorsqu'elles remarquent des faits suspects ;  
Considérant que le dispositif prévoit que des volontaires « PARTICIPATION CITOYENNE » sont « référents » pour être les interlocuteurs privilégiés des services de sécurité ;  
Considérant que ce dispositif

doit pouvoir être proposé à l'ensemble des habitants, sans distinction du lieu-dit de vie ;

### Il est procédé au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de mettre en place le dispositif « PARTICIPATION CITOYENNE » sur l'ensemble de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place du dispositif
- DECIDE que les référents seront les personnes volontaires parmi la population et à défaut parmi le Conseil Municipal ;

## DIAFSPORT 37

NOUVEAU



**Diafsport 37 vous propose lors de ses cours de travailler :**

Tonus musculaire, mémoire, équilibre, cardio, souplesse, étirement et relaxation.

Afin d'améliorer votre condition physique, de lutter contre l'inactivité physique et les problèmes liés à l'âge en prenant compte la personne dans ses besoins et son

niveau de pratique en toute sécurité.

Ce concept Sport Santé, c'est d'abord la recherche du bien être, l'épanouissement personnel et collectif et du développement des capacités de chacun pour une meilleure connaissance de soi.

Un cours d'essai gratuit et sans engagement.

**Horaires :**

**Adultes / Enfants :**  
Jeudi de 19h30 à 21h00

**Seniors :**  
Mercredi de 10h30 à 11h30

**Contacteur :**

David- Animateur Sport Santé  
Salle de La Chapelle - Saint-Hippolyte  
06 27 12 11 15

## DU CHANGEMENT À L'ESPÉRANCE HIPPOLYTAINE

En partenariat avec la commune de Chatillon sur Indre depuis 2 ans maintenant, le club de Saint-Hippolyte a décidé de passer à la vitesse supérieure en transformant ce partenariat en fusion.

Fusion qui donne naissance à un changement de nom, l'Espérance Hippolytaine devient donc le **FCBT (Football Club Berry Touraine)**, nom qui fait référence aux départements respectifs des deux communes dans lequel, nous l'espérons, un grand nombre de personnes se retrouvera.

L'Assemblée générale du 15 juin 2018 a aussi donné lieu à la réélection d'un nouveau bureau au sein du conseil d'administration.

- Président : Dylan Pichot
- Président adjoint : Thibaut Compain
- Président adjoint : Pierre Marie Poitevin
- Secrétaire : Sébastien Chapu
- Secrétaire adjointe : Nadine Chapu
- Trésorier : Mathieu Berthelot
- Trésorier adjoint : Emilien Fourmond
- Membres : Fabrice Chapu, Corentin Poitevin, Emmanuel Nonet, Vincent Merlet, Nathalie Mahieu, Angélique Héran, Colette poitevin, Emilia Capiaux

## ACCUEIL DE LOISIRS LES PETITS DROLES



### L'ACCUEIL DE LOISIRS LES PETITS DROLES C'EST :

- Une association composée d'un groupement de bénévoles réunis autour d'un projet commun et fédérée par la Fédération Familles Rurales
- Une équipe d'animateurs qualifiés et professionnels pour s'occuper de vos enfants
- Un directeur pour s'occuper de la gestion du centre, du personnel, et assurer la sécurité des enfants
- Une structure pouvant accueillir 32 enfants de 3 ans à 12 ans, agréée par la DDCS, la PMI et au service des familles du territoire.
- Des partenaires financeurs : Communauté de Commune de Loches Sud Touraine (pour l'extra-scolaire), Mairies du regroupement inter-communal (pour le périscolaire) et la Caisse Allocation Familiale d'Indre et Loire.

### LES HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

**EN PERISCOLAIRE :** Le lundi, mardi, jeudi et vendredi le

matin avant l'école et le soir après l'école : 7h15-9h00 et 16h30-18h30.

**EN EXTRA-SCOLAIRE :** Les mercredis et les vacances de 7h30 à 18h30 .

### LES ACTIVITÉS ET LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Elles sont définies par l'équipe éducative selon un thème proposé chaque année et décliné en sous-thème au fil des mois, avec le souci constant de développer l'autonomie de l'enfant, susciter sa curiosité, stimuler sa créativité, et axer les relations sur le respect mutuel, la confiance, la solidarité et le partage. Tout en respectant les rythmes de l'enfant.

### ÉVÉNEMENTS À VENIR

Une animation est prévue à chaque fin de vacances

### COMMUNICATION

Des programmes pour les mercredis et les vacances sont distribués dans chaque école aux enfants.

1 RUE DE LA SCIERIE  
37600 ST JEAN ST GERMAIN  
TEL 02 47 94 77 43  
MAIL : [lespetitsdroles@orange.fr](mailto:lespetitsdroles@orange.fr)  
FACEBOOK : [AccueildeLoisirsLesPetitsDroles](https://www.facebook.com/AccueildeLoisirsLesPetitsDroles)

**IL EST IMPORTANT POUR LES ENFANTS QUE LES PARENTS QUI LE PEUVENT, S'INVESTISSENT DANS LA VIE DU CENTRE DE LOISIRS.**

**Nous avons toujours besoin de bénévoles (parents, grands parents, retraités, ou personne seule souhaitant s'investir ou apporter ses compétences, son savoir ou donner un peu de son temps afin de contribuer à la pérennité de l'association.**

**Pour cela, vous pouvez contacter :**

Le Président de l'association : Antoine Chleq : 06 48 30 12 03

Nous remercions la Mairie de St Jean St Germain de mettre les locaux et le bus à notre disposition ainsi que tous ceux qui nous apportent leur aide, employés des communes, personnes qui nous accompagnent lors de sortie, et sans lesquels le centre ne pourrait fonctionner et offrir aux enfants de telles animations...

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler l'équipe d'animation au numéro suivant : 02 47 94 77 43

## ÉTAT CIVIL 2018



### BIENVENUE AUX NOUVEAUX-NÉS

**Gaëlane MEUNIER**  
née le 10 janvier 2018

**Dan LAFLEUR**  
né le 07 mars 2018

**Rose PARISSÉ**  
née le 12 mars 2018

**Juliette MAGNIER**  
née le 26 mars 2018

**Leslie GAISNE**  
née le 19 avril 2018

**Antony REINHARD**  
né le 02 juin 2018

**Ayan DUVIL LESFLEURS**  
né le 18 juin 2018

**Tiago DUBOIS BOURDON**  
né le 21 septembre 2018

**Fleur CHEVALLIER**  
née le 07 décembre 2018

**Widy DUVIL REINHARD**  
né le 7 septembre 2018



### FÉLICITATIONS AUX MARIÉS

**Frédéric BEAUDOUIN**  
et **Sylviane PONCELET**  
le 19 mai 2018

**Loïc LAMIRE**  
et **Sandrine REY**  
le 16 juin 2018

**Alain MAREUIL**  
et **Chantal CHALOPIN**  
le 07 juillet 2018

**Kévin HEUZARD**  
et **Emilie ARRAULT**  
le 25 août 2018

**Dominique TOURMEAU**  
et **Aline PEREZ**  
le 25 août 2018

**Benoît DELHAYE**  
et **Laura LAROUETTE**  
le 01 septembre 2018



### PENSÉES À CEUX QUI NOUS ONT QUITTÉS

**Anita CHOTTIN épouse TOURMEAU**  
le 26 février 2018

**Gustave SAUVAGE**  
le 13 mars 2018

**Jean-Claude CHERIOUX**  
le 15 avril 2018

**Julia GOURON épouse MALLET**  
le 16 avril 2018

**Thérèse BAUDOIN épouse BIDAULT**  
le 22 août 2018

**Mathis BERTHON**  
le 02 octobre 2018

**Arlette JOUBERT épouse WAGET**  
le 28 octobre 2018

**Jacqueline GIRARD**  
le 28 novembre 2018

## LES DIABLOTINS



Au fil de l'année scolaire 2017-2018, l'Association des Parents d'Elèves du RPI «Les Diablotins» a organisé différentes manifestations telles qu'un concours de pétanque à Saint-Hippolyte,

une bourse aux jouets et vêtements pour enfants à Saint Jean et une kermesse extérieure à Saint-Jean pour finaliser l'année scolaire.

L'APE a également proposé deux fois aux familles de commander à tarifs préférentiels des gâteaux (madeleines) et chocolats auprès du biscuitier Bijou.

### L'ensemble de ces actions a permis de récolter des fonds et de :

- co-financer, avec participation des communes, le spectacle de Noël «Le Noël enchanté du Yétou» présenté à la salle des fêtes de Saint Jean ;
- proposer - gratuitement pour la plupart - une

diversité d'activités lors de la kermesse (jeux gonflables, jeux en bois, maquillages etc) ;

- faciliter l'acquisition de petit matériel complémentaire pour les écoles ;
- participer à une action de bienfaisance au profit de la manifestation Octobre Rose pour la lutte contre le cancer du sein au Parc Aquatique Naturéo à Loches.

**Pour 2018-2019, l'APE Les Diablotins s'est recomposée :** nouveau président, nouveaux membres et nouvelles idées... dans le respect de ce qui a été fait précédemment.

entraide / renseignement / adhésion :  
[ape.lesdiablotins.37600@gmail.com](mailto:ape.lesdiablotins.37600@gmail.com)  
Suivez-nous et rejoignez-nous sur Facebook : «Les Diablotins du 37600»



## INFOS ET HORAIRES

### MAIRIE

Lundi et Vendredi  
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Mardi et Jeudi  
8h30 - 12h

Dernier samedi de chaque mois  
8h30 - 12h

Mercredi  
Fermé

Tel : 02 47 94 71 40

Email : [mairie@sthippolyte.fr](mailto:mairie@sthippolyte.fr)  
site internet : [www.sthippolyte.fr](http://www.sthippolyte.fr)  
Facebook : Saint Hippolyte 37600

### AGENCE POSTALE

Lundi au vendredi  
8h30 - 12h

Mercredi et Samedi  
Fermé

Tel : 02 47 94 86 60

### BOULANGERIE ERIC ET EVELYNE LAUNAY

Lundi au Dimanche  
7h - 13h

Mercredi  
Fermé

Tel : 02 47 92 44 05

Mail : [launay-eric@wanadoo.fr](mailto:launay-eric@wanadoo.fr)

### TOP GARAGE

#### THOMAS LECLERC

Lundi au vendredi  
8h00 - 12h30 / 14h - 18h

Samedi et dimanche  
Fermé

Tel : 02 47 94 71 45

mail : [garageleclerc37@gmail.com](mailto:garageleclerc37@gmail.com)

### UN NOUVEL ARTISAN

#### DKM

Métallerie d'art  
Nicolas Wendling  
06 60 04 23 01

mail : [dkm37600@gmail.com](mailto:dkm37600@gmail.com)  
Facebook : DKM Design Kustom  
Métal

### À NOTER

#### Elections européennes

Dimanche 26 mai 2019  
Date limite d'inscription sur  
les listes  
Samedi 30 mars 2019

#### Visite de nos amis de Saint Hippolyte en Aveyron

Le week end de pentecôte  
Du 8 au 10 juin.  
Si vous souhaitez participer  
en offrant un hébergement,  
en proposant des  
activités.....  
Merci de contacter le Maire,  
la première adjointe ou le  
secrétariat de mairie

## PERMIS DE CONSTRUIRE ET DÉCLARATION PRÉALABLE

Rappel : quel que soit la démarche à effectuer, il convient de consulter le PLU disponible en mairie

### Ne pas hésiter à se rapprocher du CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre et Loire) [www.caue37.fr](http://www.caue37.fr)

### CONSTRUCTIONS NEUVES

#### Déclaration préalable

Sont soumises à la formalité préalable, sous réserve qu'elles soient situées en dehors des secteurs sauvegardés ou protégés, les constructions mentionnées à l'article R421-9 du Code de l'urbanisme, et notamment :

- les constructions créant une surface de plancher supérieure à 5 m<sup>2</sup> mais inférieure ou égale à 20 m<sup>2</sup>

- les constructions dont la hauteur est supérieure à 12 m et dont la surface de plancher est inférieure à 5 m<sup>2</sup>

- les murs dont la hauteur est supérieure à 2 m

- les piscines dont la surface de bassin est inférieure ou égale à 100 m<sup>2</sup> qui ne sont pas couvertes ou dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur inférieure à 1m80

- les chassis et serres dont la hauteur est comprise entre 1m80 et 4 m et dont la surface au sol ne dépasse pas 2 000 m<sup>2</sup>

Sont également soumises à la formalité préalable les constructions suivantes dès lors qu'elles sont situées dans des secteurs sauvegardés ou protégés :

- constructions dont la surface de plancher est inférieure à 20 m<sup>2</sup>, quelle que soit leur hauteur,
- murs, quelle que soit leur hauteur,
- clôtures.

#### Sans formalités

Sont dispensées de toute formalité préalable, sous réserve qu'elles soient situées en dehors des secteurs sauvegardés ou protégés, les «petites» constructions mentionnées à l'article R421-2 du Code de l'urbanisme, et notamment :

- les constructions dont la surface et la hauteur sont respectivement inférieures ou égales à 5 m<sup>2</sup> et 12 m ;

- les habitations légères de loisirs implantées dans les campings ou parc résidentiel dont la surface de plancher est inférieure ou égale à 35 m<sup>2</sup> ;
- les piscines dont la surface

de bassin est inférieure ou égale à 10 m<sup>2</sup> ;

- les châssis et serres dont la hauteur est inférieure à 1m80 ;
- les murs dont la hauteur est inférieure à 2 m, sauf s'il s'agit de murs de clôture soumis à déclaration préalable ;

- les clôtures non soumises à déclaration préalable ;

- les ravalements de façade (sauf dans les cas prévus à l'article R421-17-1 du Code de l'urbanisme).

Sont également dispensés de toute formalité préalable les murs de soutènement et infrastructures situés en dehors des secteurs sauvegardés, ainsi que les constructions temporaires pour une durée inférieure à trois mois (15 jours dans les secteurs sauvegardés ou protégés), sous réserve que les lieux soient remis dans leur état initial.

#### Soumises à permis de construire

A contrario, sont soumises à permis de construire toutes les autres constructions qui ne sont pas dispensées de formalités ou qui ne sont pas soumises à la déclaration préalable.

### TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES

#### Soumis à permis de construire

Sont soumis à permis de construire les travaux suivants effectués sur des constructions existantes (dès lors qu'il ne s'agit pas de travaux d'entretien ou de réparations courants).

- Dans les zones urbaines couvertes par un PLU ou un document d'urbanisme en tenant lieu, quand les travaux entraînent la création d'une surface de plancher supérieure à quarante mètres carrés (40 m<sup>2</sup>). Entre ce seuil de quarante mètres carrés (40 m<sup>2</sup>) et vingt mètres carrés (20 m<sup>2</sup>), le permis de construire est exigé quand les travaux portent la surface ou l'emprise totale de la construction à plus

de 150 mètres carrés (150 m<sup>2</sup>) et impliquent donc le recours à un architecte.

- Dans les autres zones quand les travaux entraînent la création d'une surface de plancher supérieure à vingt mètres carrés (20 m<sup>2</sup>).

- Travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière.

- Travaux sur un immeuble ou une simple partie d'immeuble inscrit comme monument historique ou situé dans un secteur sauvegardé (sauf pour de simples travaux d'entretien et de réparations courants).

- Travaux modifiant la structure ou la façade d'un bâtiment quand ils s'accompagnent d'un changement de destination.

#### Soumis à déclaration préalable

Sont soumis à la déclaration préalable les travaux suivants dès lors qu'ils n'entrent pas dans le champ du permis de construire.

- changements de destination d'un bâtiment existant
- travaux de ravalement dans les secteurs protégés (champ de visibilité d'un monument historique, etc.)

- travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment

- travaux à l'intérieur des immeubles dans les secteurs sauvegardés sans modification de la structure et du volume existants

- travaux créant une surface de plancher supérieure à cinq mètres carrés (5 m<sup>2</sup>) et inférieure à vingt mètres carrés (20 m<sup>2</sup>)

- travaux de modification du volume d'une construction existante entraînant le percement d'un mur extérieur

- travaux entraînant la création d'une surface de plancher inférieure à quarante mètres carrés (40 m<sup>2</sup>) sans porter la surface ou l'emprise totale de la construction au delà du seuil de 150 mètres carrés (150 m<sup>2</sup>).

Un permis de construire est obligatoire pour toute création de surface de plus de 20m<sup>2</sup>



## COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ : AGIR ENSEMBLE POUR LE SUD TOURAINE !

Avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, les 67 maires du territoire se sont dotés de la bonne structure à la bonne échelle pour bâtir des politiques locales ambitieuses et mettre en œuvre les politiques nationales et européennes. L'intercommunalité forme, avec les communes dont elle émane, un bloc local solide pour assurer le développement et l'aménagement harmonieux de notre bassin de vie et pour servir au plus près ses habitants.

## ESPACE DE DIALOGUE ET D'ACTIONS

Ensemble, au sein de l'intercommunalité, les maires et l'ensemble des élus communautaires sont invités à dialoguer, à s'exprimer et à se positionner, en conseil communautaire, au sein de la conférence des maires ou de commissions thématiques, sur des grands enjeux qui engagent l'avenir du Sud Touraine. Je veux parler du climat, au premier chef, avec le lancement du Plan Climat Air Energie Territorial : un grand programme de développement durable pour lutter contre le changement climatique et assurer à notre territoire une croissance équilibrée, respectueuse des hommes et de l'environnement. Je veux parler également des futurs axes de développement et d'aménagement du territoire auxquels nous réfléchissons dans le cadre du Projet de Territoire et du Schéma de Cohérente Territoriale (SCOT) qui définiront des orientations et des objectifs, pour les 15 prochaines années, en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservation des espaces agricoles et naturels à l'échelle de l'intercommunalité et de ses 67 communes. La Communauté de Communes est donc l'échelon qui permet aux communes de se doter ensemble d'une vision à long terme tout en leur permettant, chacune, de s'illustrer dans des projets extrêmement concrets. C'est ensemble que l'on agit.

## SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ

C'est ensemble encore que l'on peut exercer une solidarité locale indispensable pour un égal accès des citoyens aux services publics : accueils de loisirs, garde des enfants, collecte et traitement des déchets ménagers, production et distribution de l'eau potable, action sociale... autant de services que nous voulons proches des habitants et accessibles pour tous dans les mêmes conditions. C'est le sens du travail d'harmonisation de nos compétences à l'échelle du Sud Touraine que nous menons depuis la création de la Communauté de Communes il y a deux ans maintenant. C'est aussi le sens de notre organisation communautaire avec 5 Maisons de Services au Public à Loches, Ligueil, Descartes, au Grand-Pressigny et Preuilly-sur-Claise, véritables portes d'entrée vers les services publics et les services de Loches Sud Touraine. Sans compter l'ensemble des 180 agents communautaires répartis sur Montrésor, Loches, Ligueil, Descartes, Preuilly et sur tous les sites où la Communauté de Communes vous propose ses services.

Bâtir l'avenir localement et servir en proximité nos concitoyens, tels sont les très belles missions qui incombent au couple communes-intercommunalité.

## Meilleurs vœux à tous !

**Gérard Hénault,**

*Président Communauté de Communes Loches Sud Touraine*



## LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019

La loi Labbé\* modifiée par l'article 68 de la LTE\*\* et la loi Pothier\*\*\* interdisait à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité...) accessibles ou ouverts au public.

Les produits phytosanitaires de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique restent cependant utilisables, ainsi que tous les autres produits de protection des plantes (macro-organismes, substances de base).

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'interdiction s'étend aux particuliers.** Les jardiniers amateurs ne pourront plus utiliser ni détenir de produits phytosanitaires sauf ceux de biocontrôle, à faibles risques et autorisés en agriculture biologique. De plus, hormis ces derniers, tous les autres produits phytosanitaires de la gamme amateurs seront interdits à la vente.

\* Loi n° 2014-110 du 06/02/2014

## ELAGAGE

Toute végétation (arbre, haie, arbuste...) qui empiète sur la voie publique doit être coupée aux distances et hauteurs réglementaires (article 671 du Code civil)

## CONTAINERS DE VERRE ET DE PAPIER

Le verre et le papier doivent être triés puis apportés dans les containers situés dans le bourg. Tout dépôt sauvage autour des containers est strictement interdit et fera l'objet d'une amende.

## VIVRE ENSEMBLE

### RESPECT DU STOP



### RESPECT DE LA VITESSE

dans le bourg



et hors le bourg



### RESPECT DU STATIONNEMENT



### HORAIRES\* POUR LES TRAVAUX DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, ... et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi ;
- de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 le samedi ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

\*Arrêté préfectoral du 29 avril 2013

## LE SIEIL : L'ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

Les activités du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) sont en constante évolution afin de servir et accompagner au mieux les collectivités d'Indre-et-Loire dans la gestion de leurs réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage public. En 2018 le SIEIL compte 15 500 km de réseaux électrique, 60 000 logements raccordés au gaz et près de 40 000 points lumineux en Indre-et-Loire (excepté Tours). Le SIEIL permet également aux communes de gérer leur territoire via un outil cartographique commun.

Pour mieux refléter ses activités, le SIEIL a changé d'identité graphique en 2018. Le nouveau logo traduit bien les notions de maillage, de réseaux et d'interconnexions. En 2018 le SIEIL est allé plus loin dans l'accompagnement des collectivités dans leur transition énergétique en

créant EneR Centre-Val de Loire. Précédemment connu sous le nom d'EnerSIEIL, cette société portera les projets de méthanisation, de photovoltaïque, d'éolien et d'hydroélectricité dans toute la Région Centre-Val de Loire, portés par les syndicats d'énergies de ces territoires.

Le SIEIL a fini le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides. Avec 428 points de charge, l'ensemble du département est désormais couvert. Les usagers peuvent utiliser les bornes avec ou sans abonnement, à un coût raisonnable. Depuis l'été 2018 cette activité est regroupée au sein de Modulo (MObilité DURable LOcale), une société publique locale créée en partenariat avec le Syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher (SIDELC).



Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire  
12-14, rue Blaise Pascal  
BP 51314 Tours cedex 1  
Téléphone : 02 47 31 68 68  
Courriel : sieil@sieil37.fr  
Site internet : www.sieil37.fr  
Suivez-nous sur Twitter : @sieil37



## CONCILIEUR DE JUSTICE

### JUSTICE : LA CONCILIATION AU SERVICE DE VOS LITIGES DU QUOTIDIEN...

Le règlement à l'amiable de vos litiges vaut mieux qu'un long procès incertain, d'autant que ce service est gratuit. La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil entre deux personnes, physiques ou morales.

### LE CONCILIEUR DE JUSTICE :

Christian GAMBARI, le Conciliateur de justice du secteur reçoit au CIAS - MSAP, 7 rue de Tours, 37600 LOCHES, deux mardis matin par mois sur rendez-vous.  
**Vous pouvez le joindre par mail : christian.gambari@conciliateurdejustice.fr ou par téléphone au 06 26 34 40 61**



Nommé par le Président de la Cour d'Appel d'Orléans, il a pour mission de régler à l'amiable les conflits, les litiges entre les particuliers, les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs etc... à l'exception des litiges de la famille et ceux avec l'administration (ces derniers concernent le Délégué du Défenseur des Droits).

## MISSION LOCALE



**LA MISSION LOCALE DE LA TOURAINE CÔTÉ SUD ACCOMPAGNE LES JEUNES\* DE LA CCLST DANS LEURS DÉMARCHES D'INSERTION.**

### Elle les aide :

1. A construire leur projet professionnel : connaissance des métiers, choix de formation. Des rencontres avec des salariés, des chefs d'entreprise, des visites d'entreprise, leur permettent de mieux connaître les emplois, les attentes, les contraintes, les compétences attendues, le potentiel de notre territoire. Des stages sont l'occasion de tester in situ un métier, de découvrir un environnement professionnel.

2. A accéder à la formation : les conseillers de la Mission Locale informent et conseillent les jeunes sur les formations accessibles et les orientent vers les organismes adéquats grâce à un fort partenariat avec le Conseil Régional, l'Education nationale, les CFA,... Elle accompagne notamment les

jeunes décrocheurs scolaires ou sans solution à la rentrée.

3. A accéder à l'emploi  
La Mission Locale joue un rôle d'interface entre les jeunes et les entreprises. Elle favorise leur mise en relation. Elle transmet aux jeunes les offres susceptibles de leur convenir, les prépare à l'embauche. Si besoin, les conseillers font de la prospection ciblée pour trouver un emploi au jeune.

Tout au long de leur accompagnement les conseillers aident le (la) jeune à résoudre toutes les difficultés qui peuvent entraver son insertion : logement, mobilité,... tout en valorisant ses points forts.

En fonction des souhaits du (de la) jeune l'accompagnement de la Mission Locale est plus ou moins soutenu.

Garantie Jeunes est un dispositif financé par l'Etat et L'Europe (FSE) destiné à des jeunes n'étant ni en emploi ni en formation, sous conditions de ressources. Il ouvre droit à une allocation mensuelle de 484.82€ conditionnée par le respect de ses engagements par le jeune. C'est un accompagnement de 12 mois alternant des regroupements et des temps individuels.

La Mission Locale est présente sur tout le territoire de la CCLST. Les jeunes sont reçus soit au siège à Beaulieu lès Loches soit lors des permanences (voir encart).

La mission locale est au service de tous les jeunes, n'hésitez pas à nous contacter et à parler de nos services autour de vous.

**Pour en savoir plus :**  
**02 47 94 06 46**

*\*(16 à 25 ans non scolarisés)*

### LA MISSION LOCALE C'EST AUSSI :

#### Pour les ENTREPRISES

- Aide au recrutement : Informations sur les contrats de travail
- Mise en relation avec des jeunes, période d'observation en entreprises (stage)
- Maintien dans l'emploi : Préparation du jeune à l'entrée en entreprise, accompagnement pendant les premiers mois du contrat...
- Conseil sur les formations et la VAE pour les salariés et entrepreneurs

## LA RECETTE DE SOPHIE

### LAPIN GRAND-MERE

#### Ingrédients (4 personnes) :

- 30 cl bouillon de volaille (ou un cube de bouillon)
- 1 bouquet garni
- 10 g de beurre
- sel et poivre
- 1 verre de vin rouge (du Médoc par exemple)
- 600 g de champignons de Paris (frais)
- 100 g de lardons ou lard
- 3 oignons
- 3 gousses d'ail
- 6 carottes
- 1 lapin en morceau

#### Préparation

- Dans une cocotte, faire revenir les lardons sans ajout de matière grasse. Ajouter et faire rissoler les oignons et les gousses d'ail émincés grossièrement.
- Faire colorer les morceaux de lapin avec la garniture pendant quelques minutes.
- Additionner le vin et le bouillon (compléter avec un peu d'eau si nécessaire).
- Assaisonner, ajouter le bouquet garni et laisser cuire à feu doux pendant 45 minutes.
- Peler les carottes et les couper grossièrement.
- Laver les champignons, les émincés en lamelles et les faire sauter dans une poêle avec 10 g de beurre.
- Ajouter les légumes à la cocotte et laisser encore mijoter un quart d'heure
- Servir chaud accompagné de riz ou de pâtes fraîches par exemple.

## ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS À L'ECOLE (ACLE)



**L'ASSOCIATION EST COMPOSÉE D'ÉLUS DU CANTON DE LOCHES, D'ENSEIGNANTS ET DE PARENTS D'ÉLÈVES. ELLE PROPOSE 3 ACTIVITÉS :**



### LA LOCATION DE COSTUMES

Pour vos fêtes de fin d'année, anniversaires, soirées, carnivals..., l'association

dispose d'un vestiaire important de costumes et accessoires (pantalons, tuniques, jupes et déguisements complets) pour les enfants, adolescents et adultes.

Ces déguisements sont exposés et entreposés au local de l'association.

Ils peuvent être loués :

- aux particuliers (3 à 4 € le costume)
- aux associations (2 € le costume)
- aux écoles adhérentes (tarif préférentiel)

Si vous un peu de temps disponible, venez nous rejoindre pour nous aider lors des permanences et pour réparer les costumes.



### L'ORGANISATION DE SÉANCES DE CINÉMA

En mars, l'association propose 3 films (1 par cycle scolaire) à tarif préférentiel projetés au Royal-Vigny de Loches. Ces séances sont destinées aux écoles adhérentes à l'association.

(en 2018, environ 1600 écoliers ont participé aux projections : La Chouette entre veille et sommeil, La Fontaine fait son cinéma et Ma vie de Courgette ont enchanté les enfants)

### UN PRÊT DE LIVRES ET DE MALLETTES PÉDAGOGIQUES

Le prêt des livres et des mallettes est destiné aux écoles adhérentes en

partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale. Plus de 60 mallettes sont proposées aux enseignants pour un travail en classe.



Si vous êtes intéressé pour participer à l'organisation de ces activités, si vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous : au 02 47 59 46 54 ou [asso.cultureetloisirs@laposte.net](mailto:asso.cultureetloisirs@laposte.net)

**Adresse : 17 rue des Viantaises à Beaulieu les Loches**

# LE LAVAGE DES MAINS EST UN ACTE ESSENTIEL DE PRÉVENTION

## LES 6 ÉTAPES DU LAVAGE DES MAINS

Paume  
contre  
paume



Le dos  
des mains



Entre  
les doigts



Le dos  
des doigts



Les  
pouces



Le bout  
des doigts  
et les ongles



### C'EST LA MESURE LA PLUS EFFICACE POUR PRÉVENIR LA TRANSMISSION DES MICROBES, NOTAMMENT CELLE DES VIRUS DE L'HIVER.

Le lavage des mains permet de débarrasser de nos mains les microbes acquis par contact avec les différentes surfaces présentes dans notre environnement du quotidien (transports en commun, toilettes, portes, personnes ...), et qui peuvent nous rendre malades (virus de la grippe, ...).

Quelques règles simples sont à appliquer.

### COMMENT BIEN SE LAVER LES MAINS ?

- On mouille d'abord les mains. Utiliser de préférence de l'eau tiède pour une meilleure tolérance cutanée.

- On prend une dose de savon, de préférence liquide. Le savon liquide (emballé) est plus hygiénique qu'un pain de savon, qui peut être un nid à microbes surtout s'il traîne sur le lavabo et macère. Répartir le savon sur les mains puis procéder aux différentes étapes.

Le savonnage doit durer 15 secondes minimum

### 1. FROTTER LES PAUMES ENSEMBLE

Lavage des paumes

### 2. FROTTER LA PAUME D'UNE MAIN SUR LE DOS DE L'AUTRE, DOIGTS ENTRELAÇÉS, ET VICE-VERSA

Lavage du dos des mains

### 3. FROTTER LES PAUMES, DOIGTS ENTRELAÇÉS

Lavage des espaces interdigitaux

### 4. EMBOITEZ LES MAINS EN PLIANT LES DOIGTS DANS LA MAIN OPPOSÉE, PUIS L'AUTRE MAIN

Lavage du dos des doigts

### 5. FROTTER LE POUCE SUR LA MAIN OPPOSÉE, ET VICE-VERSA

Lavage des pouces

### 6. FROTTER LE BOUT DES DOIGTS DANS LE CREUX DE SA MAIN, PUIS L'AUTRE MAIN

Lavage des ongles

Si le robinet est à commande manuelle, on laisse couler l'eau pendant le savonnage pour ne pas retoucher le robinet.

On rince les mains l'une après l'autre, jusqu'à rinçage complet, pas de temps précis, l'essentiel est que ce soit bien rincé pour éliminer toutes les salissures emprisonnées dans la mousse du savon et éviter les irritations, sans toucher la vasque, ni le robinet.

Après rinçage complet, dans

l'idéal on laisse ses mains en l'air pour laisser l'eau ruisseler vers le coude afin d'éviter de les recontaminer puisque l'eau ruisselle du plus propre (mains lavées) au plus sale (avant-bras non lavés).

### COMMENT LES SÉCHER ?

Les essuyer, dans l'idéal, avec une serviette propre à usage unique ou un essuie-tout par main.

On essuie en tamponnant, sans frotter, pour ne pas irriter la peau, surtout en hiver. Fermer le robinet avec l'essuie-main et le jeter sans toucher la poubelle.

S'il n'y a rien à disposition, on peut laisser sécher ses mains à l'air libre (dans ce cas, le robinet à commande manuelle est fermé si possible avec le coude).

A éviter en raison d'un risque de recontamination :

- s'essuyer sur les vêtements,
- secouer ses mains, l'air contient des microbes,
- utiliser un séchoir, l'air brassé peut disperser des microbes contenus dans l'air.

### QUAND ?

- après être allé aux toilettes,
- avant de manger,
- avant de cuisiner ou de manipuler de la nourriture,
- après s'être mouché, après avoir éternué, toussé

- quand on sort des transports en commun,

- quand on rentre à la maison le soir,

- avant de s'occuper d'un bébé ou d'un jeune enfant, d'une personne plus fragile (personne âgée, femme enceinte...)

- quand on arrive dans la chambre d'un patient à l'hôpital ou d'une personne âgée en maison de retraite par exemple, et quand on en sort.

Dans le quotidien, si les mains ne sont pas propres, éviter de se toucher les muqueuses comme la bouche, le nez et les yeux, qui peuvent être des portes d'entrée des microbes.

### ET LES GELS HYDROALCOOLIQUES ?

Ils sont très utiles et très pratiques si on ne dispose pas de point d'eau et de savon. Choisir un gel à la fois bactéricide et virucide. Une contre-indication : ne pas avoir de salissures apparentes. Il ne sera pas efficace car il agit par une action chimique qui ne pourra alors pas se réaliser.

### Hélène COCHARD

Infirmière hygiéniste  
IRFSS Croix-Rouge française



**LE VOYAGE HISTORIQUE À VERDUN LE 28 SEPTEMBRE 2017 (THÈME : LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 14-18).**

### UNE GUERRE MONDIALE

La guerre 1914-1918 est une guerre qui marquera les esprits, car c'est la première guerre mondiale qu'aura connue la France. On compte à la fin de 1918 plus de 1,3 million de militaires décédés au cours de la Grande Guerre et ayant obtenu la mention «Mort pour la France»

Nous avons en fin de septembre 2017 effectué un voyage pédagogique et historique dans la ville de Verdun. Cette ville fut attaquée par les allemands du 21 février au 19 décembre 1916.

### FORT DE DOUAUMONT

Une fois arrivés à Verdun nous avons débuté par la visite du fort de Douaumont, ce fort est encore aujourd'hui situé dans la commune de Douaumont. Ce fort est très intéressant à visiter car il est immense et il est d'autant plus incroyable de voir les ruines d'un fort qui date de plus de 100 ans.

## ARTICLE SUR VERDUN PAR MAXIME BELLANGER, 16 ANS, À L'OCCASION D'UN VOYAGE SCOLAIRE 11 NOVEMBRE 2018

### L'OSSUAIRE DE VERDUN

Nous avons ensuite pour finaliser cette journée visité l'ossuaire de Verdun. L'ossuaire de Verdun est un monument qui regroupe tous les os des soldats qui n'ont pas pu être identifiés devant l'ossuaire se trouve des milliers de tombes de soldats de différentes religions soldats tombés durant la bataille de Verdun.



### UN VESTIGE DE TRANCHÉES

Nous avons eu la chance de nous arrêter devant les vestiges de tranchées à Verdun, les tranchées n'étaient plus visibles comme avant mais elles étaient quand même bien là.

J'ai 16 ans et les jeunes soldats qui se sont battus ici n'étaient presque pas plus âgés que moi. Je ne peux pas m'empêcher d'y penser.



### LE RAVIVAGE DE LA FLAMME DU SOLDAT INCONNU À PARIS

Pour finaliser notre voyage nous nous sommes arrêtés à Paris pour raviver la flamme du Soldat inconnu ce moment que nous avons passé, entourés d'anciens soldats et de militaires était très fort et nous a appris beaucoup de choses sur la citoyenneté.



Ces moments que nous avons vécus en réalisant cette visite nous ont énormément marqués. Nous avons pu comprendre que les jeunes soldats qui se sont battus et qui pour la plupart en sont morts, ont donné leur vie pour que notre avenir soit meilleur. Ce que nous avons vu en réalisant cette visite nous a profondément touchés et nous a profondément appris.

Nous réalisons qu'il ne faut surtout pas que cela recommence. La mémoire des soldats doit rester pour que nous ayons une pensée pour tous ces morts. C'est pour cela que les commémorations du 11 novembre sont importantes.

**SIGNATURE DE L'ARMISTICE LE 11 NOVEMBRE 1918.**

TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX  
DANS LE BOURG ▼



RÉOUVERTURE PLATEFORME ULM ROLAND PLOMTEUX ▼



VANDALISME GUÉ DE LA GRAVELLE  
LE PONT EST INTERDIT EN ATTENDANT LES TRAVAUX ▼



FEU DE LA  
ST JEAN 2018 ▶



PAYSAGES ▼



MARCHÉ DE NOËL



FOIRE AUX ENTRECOTES 2018



11 NOVEMBRE 2018 ▼



CENTENAIRE 1914 - 1918  
Commemoration du 11 novembre 2018  
en presence  
des Maires et des Anciens Combattants  
des communes de  
Saint Hippolyte  
Beidoré  
Saint-Jean Saint-Germain  
Seanevieres  
Verneuil sur Indre

Réalisation & impression : Imagidée 02 47 59 25 34 • Photos : Alain Madec / Claire Bellanger / Loches Sud Touraine